Séance d'information aux parents des élèves de 11S année scolaire 26-27

Etablissement secondaire d'Echallens

Collège des Trois-Sapins

Lundi 28 septembre 2026

Où trouver la présentation?

www.echallens3sapins.ch



Ordre du jour

- Accueil et présentation de la Direction
- Organisation, évaluation, promotion, examens et réorientation
- Formations certifiantes post-obligatoires
- Solutions transitoires
- Approche du monde professionnel
- Attentes
- Présentation de l’Orientation scolaire et professionnelle
- Programmes, règles de vie, projets pédagogiques présentés par les maîtres de classe

Accueil et présentations



Sylvain Amaudruz	directeur
Romain B. Froquet	doyen 9S-RAC1
Jérôme Beaufils	doyen 10S
Dimitri Marguerat	doyen 11S
Alexia Grobet	doyenne pédagogie spécialisée
Jean-François Gottofrey	doyen administratif

Organisation, évaluation, promotion, examens et réorientation

www.vd.ch

> Formation > Scolarité obligatoire
> Déroulement de l'école obligatoire

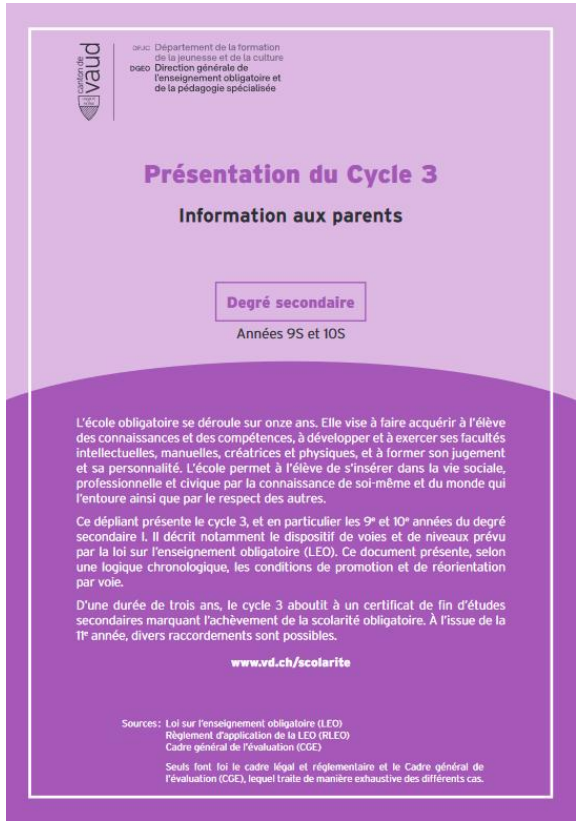

www.vd.ch

> Vie scolaire > Evaluation

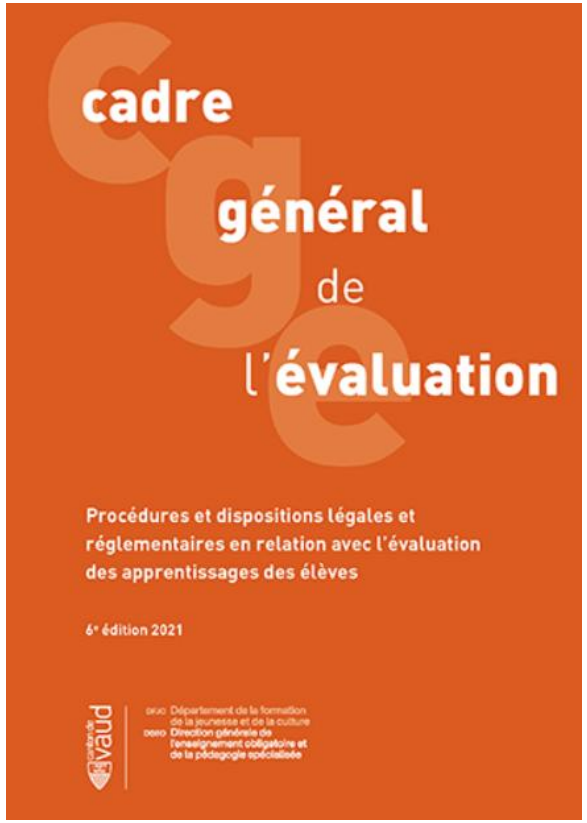

Organisation des voies VP - VG

Groupe restreint

Groupe principal

français — VG : niveau 1 ou 2

mathématiques — VG : niveau 1 ou 2

allemand — VG : niveau 1 ou 2

option

sciences de la nature

géographie, histoire, anglais

arts visuels, musique

activités créatrices et manuelles ou éducation nutritionnelle (11VG)

éducation physique

Examens

VP

Français écrit et oral

Mathématiques écrit et oral

Allemand écrit et oral

Anglais écrit et oral

OS écrit et oral

VG

Français écrit et oral

Mathématiques écrit et oral

Allemand écrit et oral

Anglais écrit et oral

OCOM à choix

Certification

Moyennes des disciplines **sans** examen :

note finale = moyenne annuelle

arrondie au demi-point

Moyennes des disciplines **avec** examen :

note finale = (moyenne annuelle x 0,8) + (moyenne examen x 0,2)

arrondie au dixième — arrondie au demi-point

arrondie au demi-point

Certification

VP

Gr. principal	40 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe

VG

Gr. principal	44 pts et plus
Gr. restreint	16 pts et plus
Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

Obtention du certificat VG

Obtention du certificat VG		
	Gr. principal	38,5 pts et plus
	Gr. restreint	14,5 pts et plus
	Cas limites	Max. 1 pt d'insuffisance par groupe

Changements de niveau VG

Au semestre :

niveau 1 → niveau 2	5,5 et plus ou 5 sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée
niveau 2 → niveau 1	Sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant de la discipline concernée

A la fin de l'année, si non certifié :

niveau 1 → niveau 2	5 et plus ou 4,5 sur préavis du conseil de classe
niveau 2 → niveau 1	3 ou moins ou 3,5 sur préavis du conseil de classe

Formations certifiantes post-obligatoires

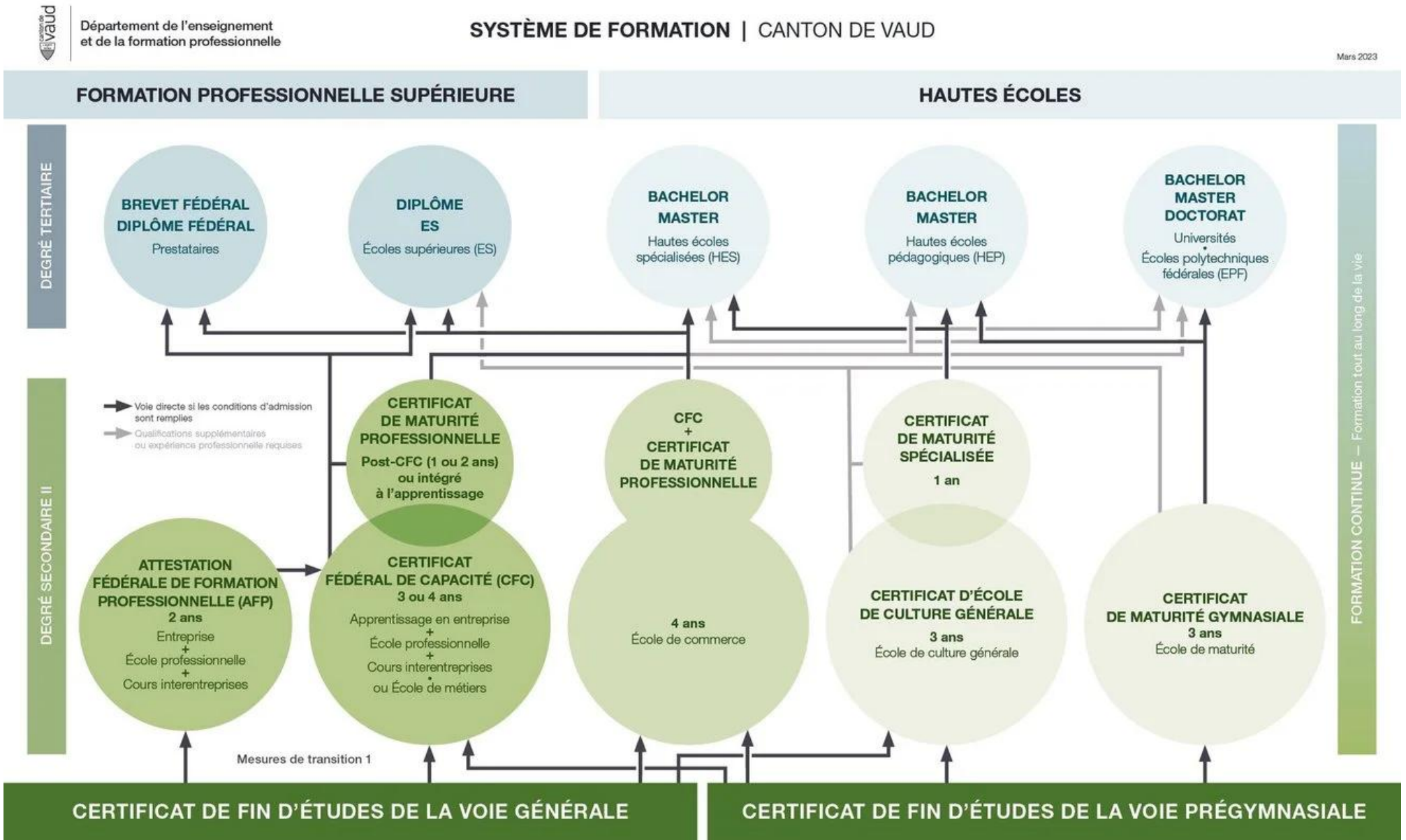

Formations certifiantes post-obligatoires

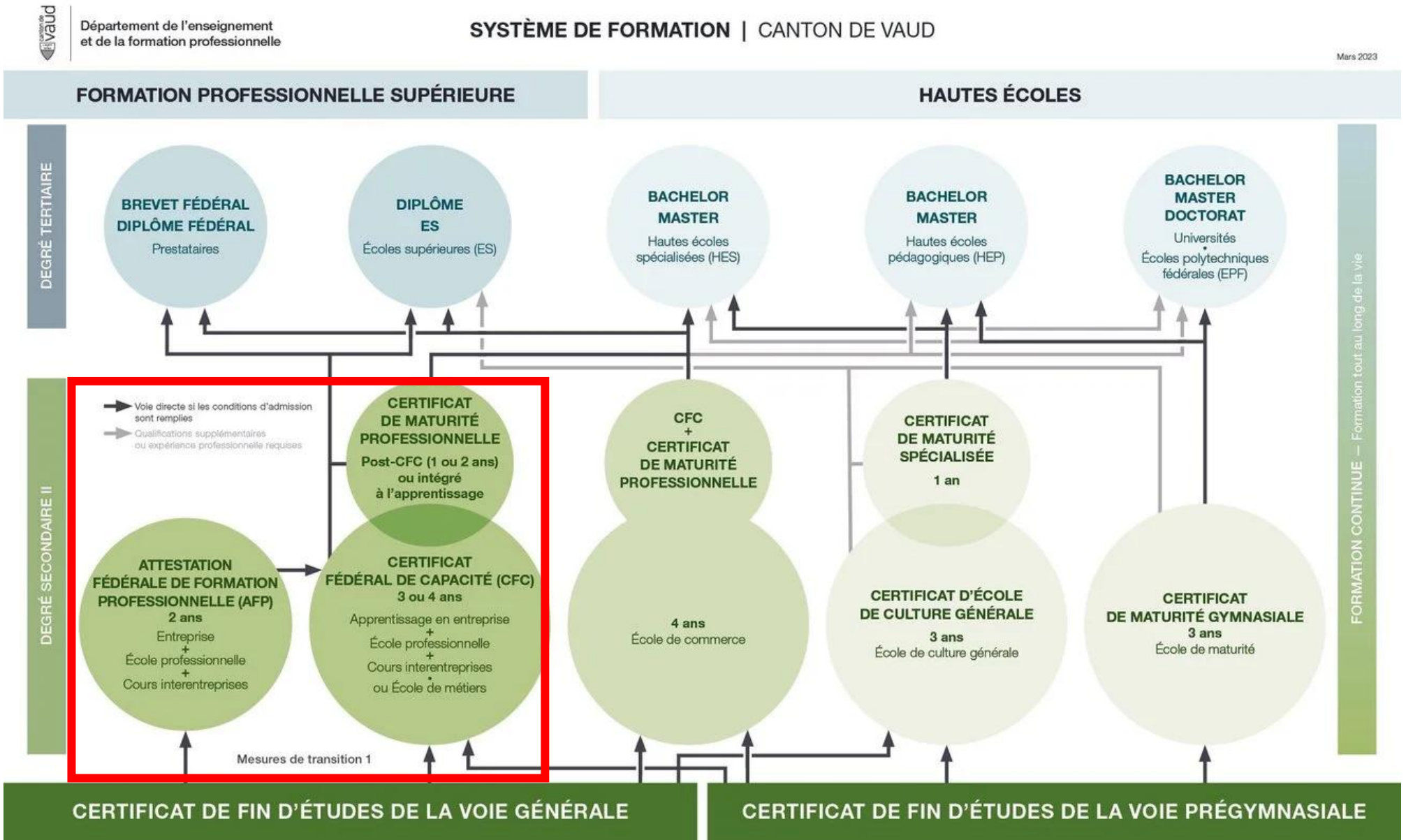

Formations certifiantes post-obligatoires

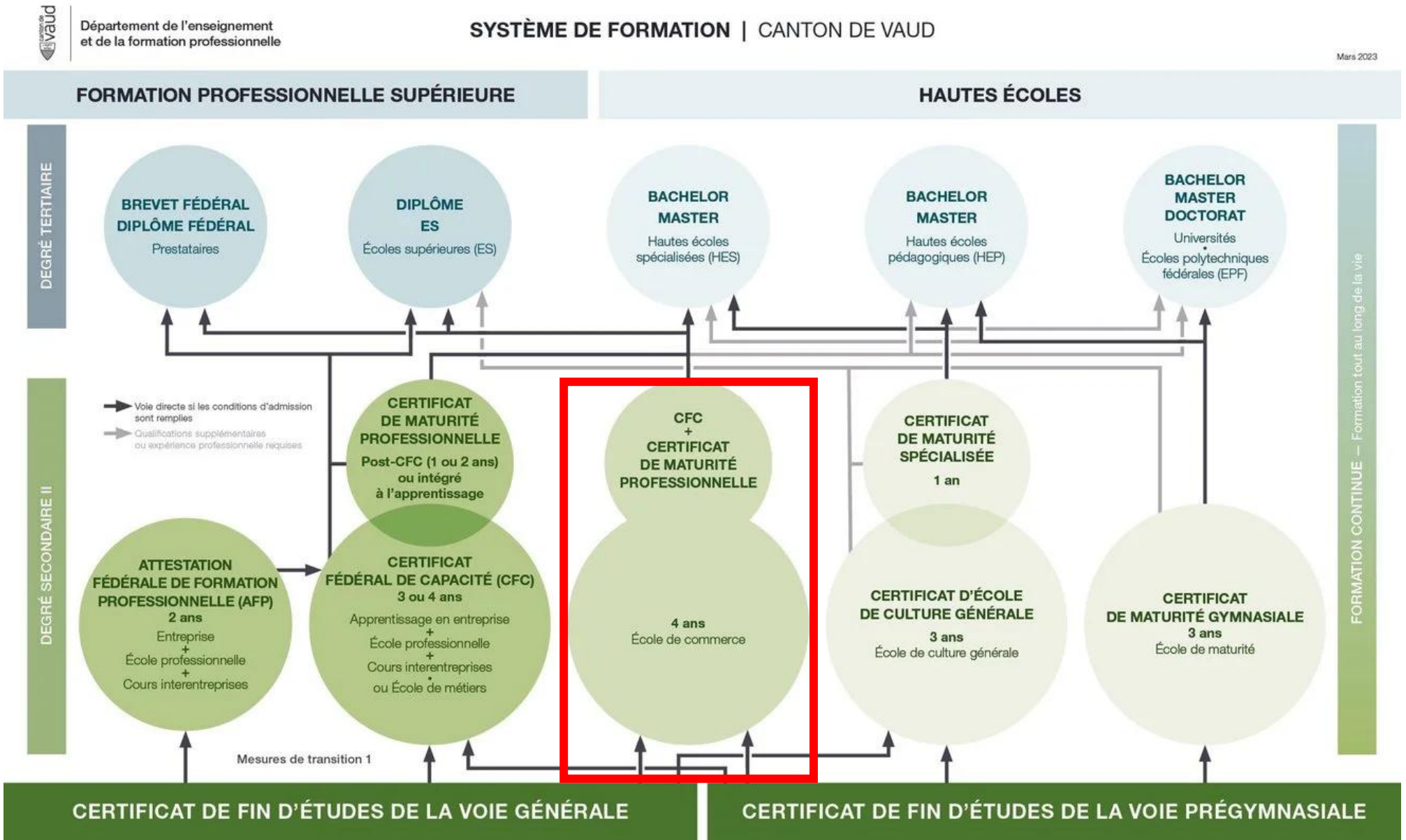

Formations certifiantes post-obligatoires

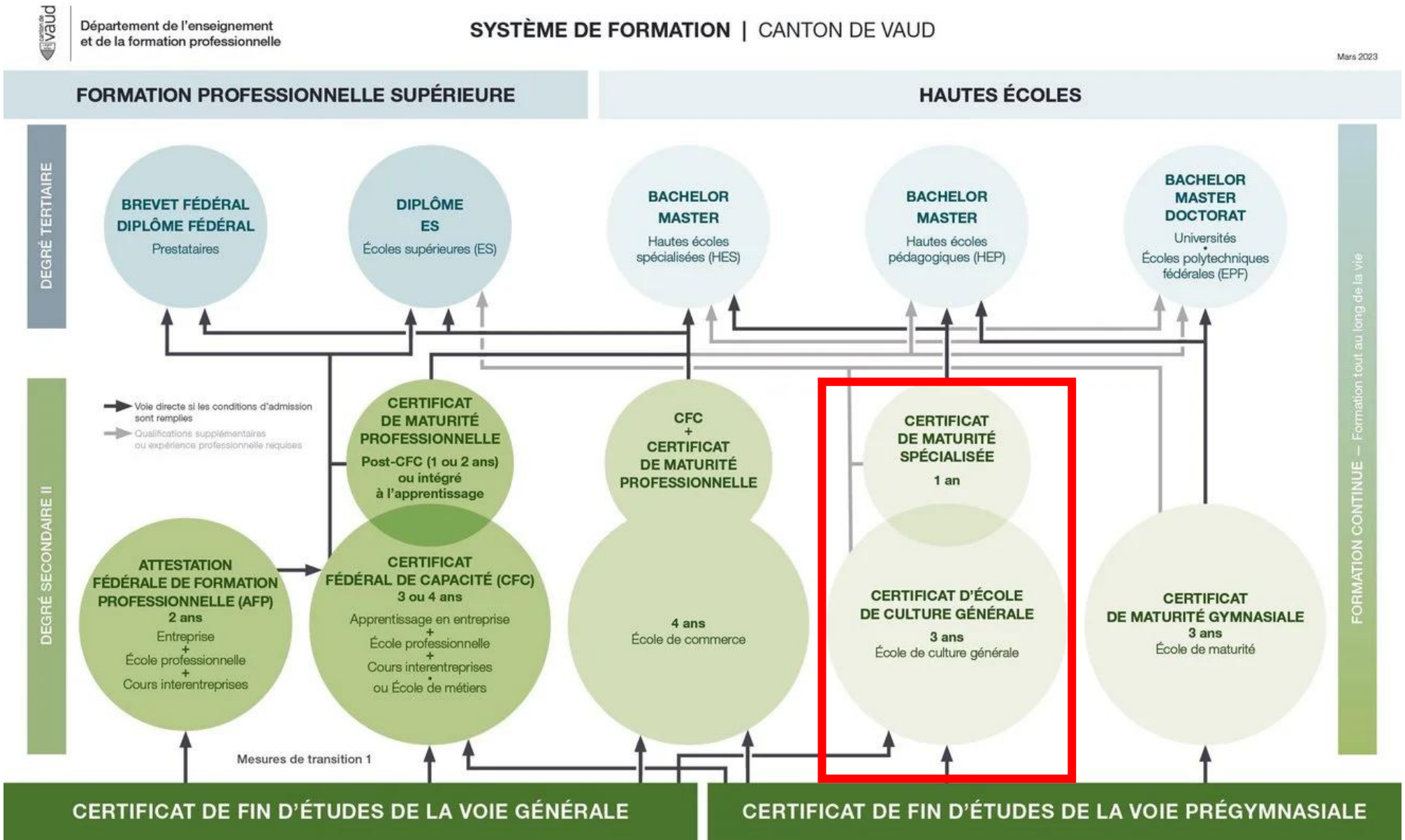

Formations certifiantes post-obligatoires

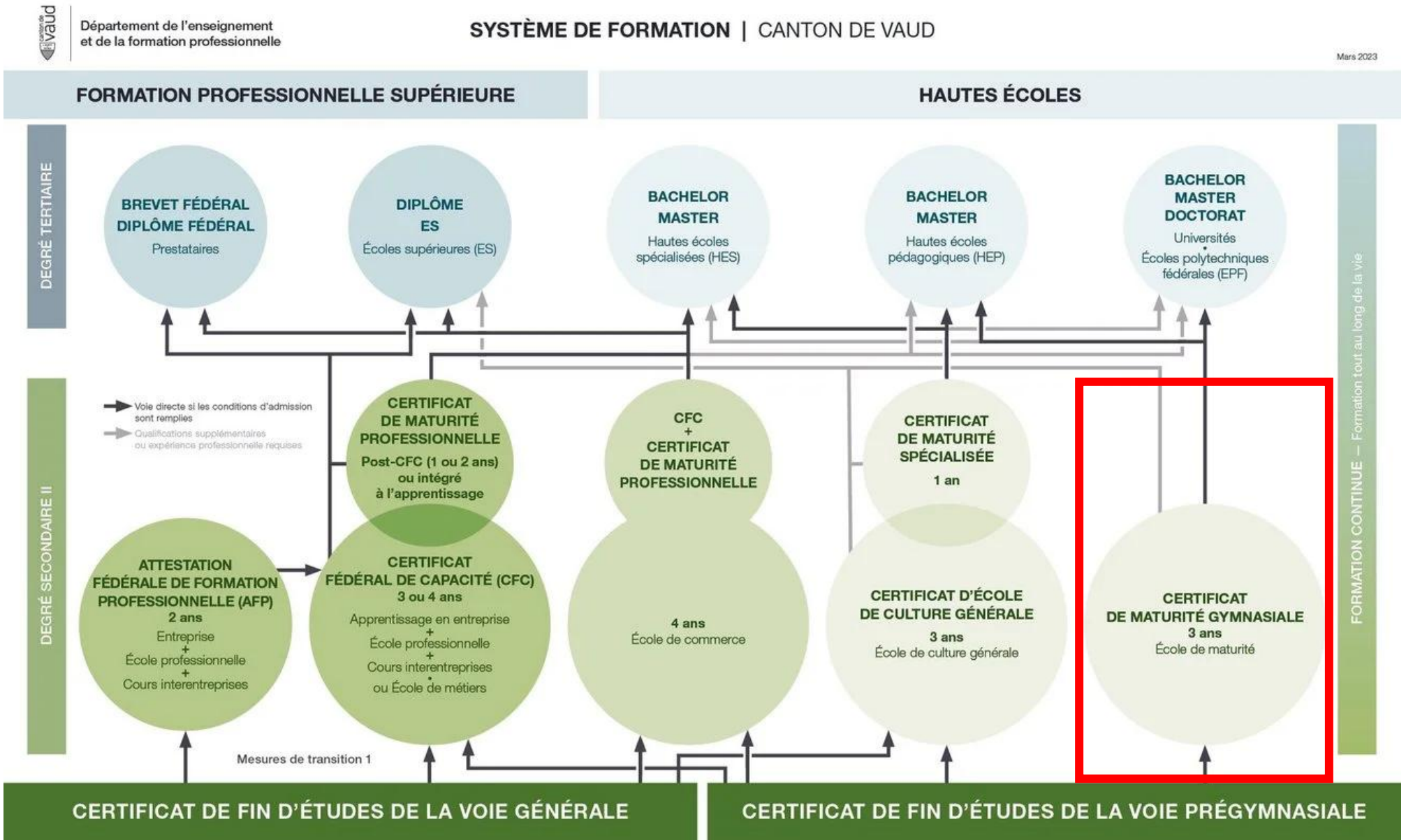

Accès en ECG / MatuPro

VP en échec

Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques

VG

Les 3 disciplines en niveau 2,
FRA + MAT + ALL 13,5 pts et plus[10]
ou
1 discipline en niveau 1
et 2 disciplines en niveau 2,
FRA + MAT + ALL 14,5 pts et plus[10]

Cas limites Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points

Objectif

Chaque élève, au terme de la scolarité obligatoire, puisse accéder à une formation de qualité.



Solutions transitoires



- 12ème année linguistique
- 12ème année certificative
- RAC1 ou RAC2
- Mesures T1

12ème année linguistique

- Tout élève qui a obtenu son certificat en fin de 11S peut désormais répéter la 11S dans une autre région linguistique suisse
- Incombe à l'élève et ses parents de trouver une famille d'accueil et de prendre contact avec l'établissement scolaire concerné
- Aucune contribution n'est demandée pour les frais de scolarisation de ces échanges individuels jusqu'à un an
- Les systèmes scolaires étant différents d'un canton à l'autre, les conditions d'accès de l'élève dépendent du cadre légal du canton d'accueil
- Contacter Mme Ferrari (nina.ferrari@edu-vd.ch) en cas d'intérêt et/ou de question

12ème année certificative

- Permet à certains élèves de VG de compléter leur scolarité, dans la perspective d'obtenir le certificat de VG à l'issue d'une année supplémentaire d'études
- Il peut s'agir d'élèves aux parcours non linéaires et/ou ayant d'importantes lacunes scolaires, et qui ne sont pas parvenus à obtenir le certificat de fin d'études secondaires à l'issue de la 11S
- Dans certaines situations, ces classes s'adressent également à des élèves de VG qui ont obtenu un certificat en lien avec un programme personnalisé, dans la perspective d'obtenir un certificat standard de VG
- De manière générale, cette 12e année certificative contribue à l'insertion dans la vie professionnelle, aussi il est attendu que l'élève ait déjà entrepris des démarches dans la recherche d'un projet de formation

RAC1 (-> VG 2-2-2, voir ECG ou MatuPro)

Certificat VG → Rac1	
	Les 3 disciplines en niveau 2, **FRA + MAT + ALL** 12 pts et plus[10] ou 1 discipline en niveau 1 et 2 disciplines en niveau 2, **FRA + MAT + ALL** 13 pts et plus[10] ou 2 disciplines en niveau 1 et 1 discipline en niveau 2, **FRA + MAT + ALL** 14 pts et plus[10] ou Les 3 disciplines en niveau 1, **FRA + MAT + ALL** 15 pts et plus **Cas limites** Max. 0,5 pt d'insuffisance dans ce total de points

RAC2 (-> VP)

VP en échec

Obtention du certificat VG et moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques

VG

Les 3 disciplines en niveau 2 et avec OS

Gr. principal	50,5 pts et plus[10,11]
Gr. restreint	19 pts et plus[10]

ou

Les 3 disciplines en niveau 2 et sans compter l'OCOM

Gr. principal	46,5 pts et plus[10,11]
Gr. restreint	15 pts et plus[10,11]
Cas limites	Max. 0,5 pt d'insuffisance par groupe

Mesures T1

Afin d'aider les jeunes en difficulté d'insertion à élaborer ou à concrétiser un projet de formation, les pouvoirs publics ont créé une série de mesures visant à favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle et à anticiper les ruptures de formation :

- Ecole de la transition (EdT)
- Ecole de l'accueil (EdA)
- Semestre de motivation (SEMO)
- Centre d'orientation et de formation professionnel (COFOP)
- Préapprentissage
- Mesures d'appui à l'insertion (Coaching)

Approche du monde professionnel





Attentes -> élèves

- Travailler la régularité plutôt que la quantité
- S’organiser, anticiper, répartir le travail dans la semaine
- Respecter les règles, les adultes et l’environnement de l’école
- Communiquer, oser parler des difficultés, chercher ensemble des solutions
- Réfléchir à un projet de formation pour l’année prochaine

Attentes -> parents

- Informer le secrétariat (appel ou courriel) quand votre enfant est absent le jour même dès 7h30 ou dès 13h00, mais dans tous les cas avant le début des cours

  Toutes les absences prévisibles ou les demandes de congé sont à transmettre par écrit (formulaire ou courriel) au secrétariat au moins 2 semaines à l'avance, si possible

  Les congés joker sont à transmettre par écrit (formulaire ou courriel) au secrétariat au moins 2 jours à l'avance
- Porter un regard attentif sur l'absentéisme de votre enfant
- Respecter les dates des vacances scolaires et des jours fériés
- Signer l'agenda à l'issue de chaque semaine, lire les informations et suivre le travail scolaire annoncés dans celui-ci
- Contacter l'école, en cas de besoin

Parole du doyen 11S



Classe	Maître de classe	Salle
11VG/1	M. Gilles FILISETTI	210
11VG/2	M. Vincent CHEVALLEY	211
11VG/3	M. Marc PELLOUX	212
11VG/4	Mme Sayeh HOSSEINIAN	420
11VG/5	M. Axel AUBERT	422
11VG/6	Mme Jessica BOLLETTA	423
11VG/7	Mme Laetitia PASCHE	312
11VG/8	Mme Emmylou MICHOUD	313
11VP/1	M. Alexandre CROSET	431
11VP/2	Mme Elvina SULLIVAN	417
11VP/3	Mme Charlotte COTTENS	406
11VP/4	Mme Tania HELFER	414
11VP/5	M. Marc BESSON	405
11VP/6	M. Romain B. FROQUET	433

Accueil en classe

Site des Trois-Sapins

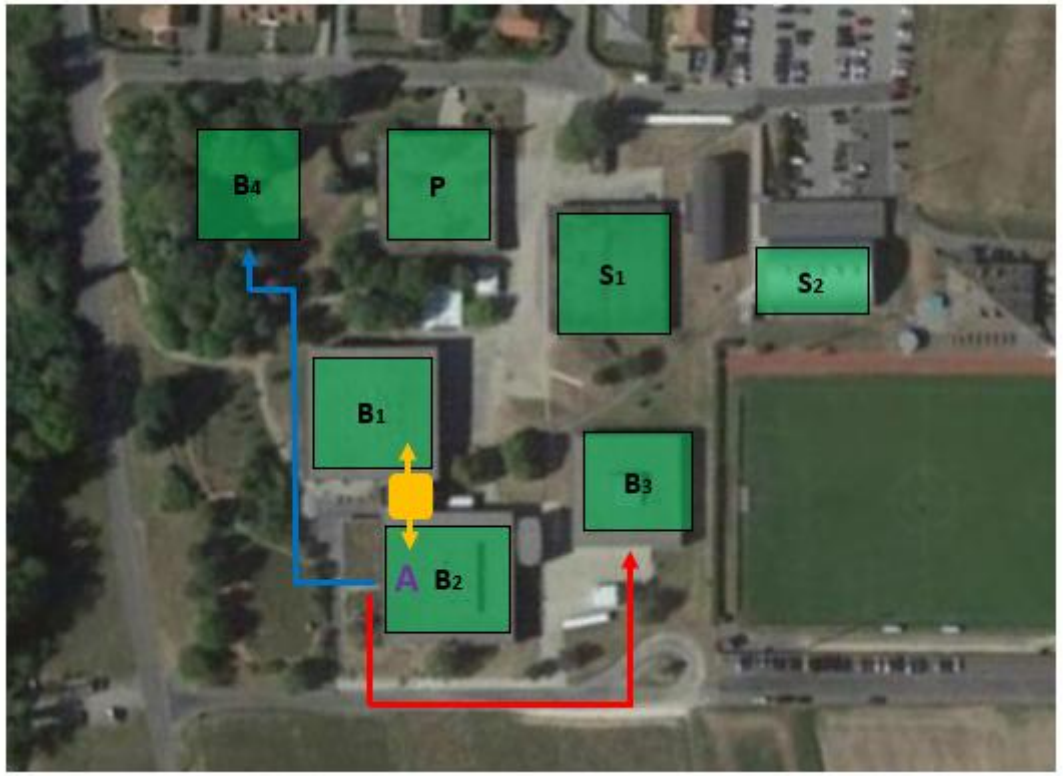

A l'issue de la soirée, nous vous remercions de ne pas sortir par l'Aula

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

DEF Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
DGEP Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Orientation Scolaire et Professionnelle

Collège des Trois-Sapins, bâtiment 3

Conseiller-ères en orientation :

M. Pierrick Mercier : pierrick.mercier@vd.ch *mardi, mercredi et jeudi*

Mme Noémi Vuilleumier: noemi.vuilleumier@vd.ch *mercredi (matin) et jeudi*

Mme Roxane Landry (en formation) : roxane.landry@vd.ch *mardi*

Secrétariat de l'OSP : 021 55718 68

Prestations

Individuelles

Entretien-s (processus de choix, connaissance de soi, etc.)

(information sur les filières de formations, etc.)

Collectives

Passage en classe, ateliers, entretiens collectifs

10S : sensibiliser et renseigner les élèves

11S et RAC : rappeler et renseigner les élèves

Les prestations sont facultatives, confidentielles et gratuites

Evénements

Salon des métiers : du 17 au 22 novembre 2026

Speed recruiting : mercredi matin 7 octobre 2026

Séance d'information sur le postobligatoire : mercredi 18 novembre 2026 à 19h00

Info-métiers : de décembre à mai, le mercredi après-midi

Agenda des manifestations : journées portes ouvertes, rencontres, etc.

Nuit de l'apprentissage : mercredi 3 février 2027

Ctrl + clique gauche pour ouvrir les liens soulignés

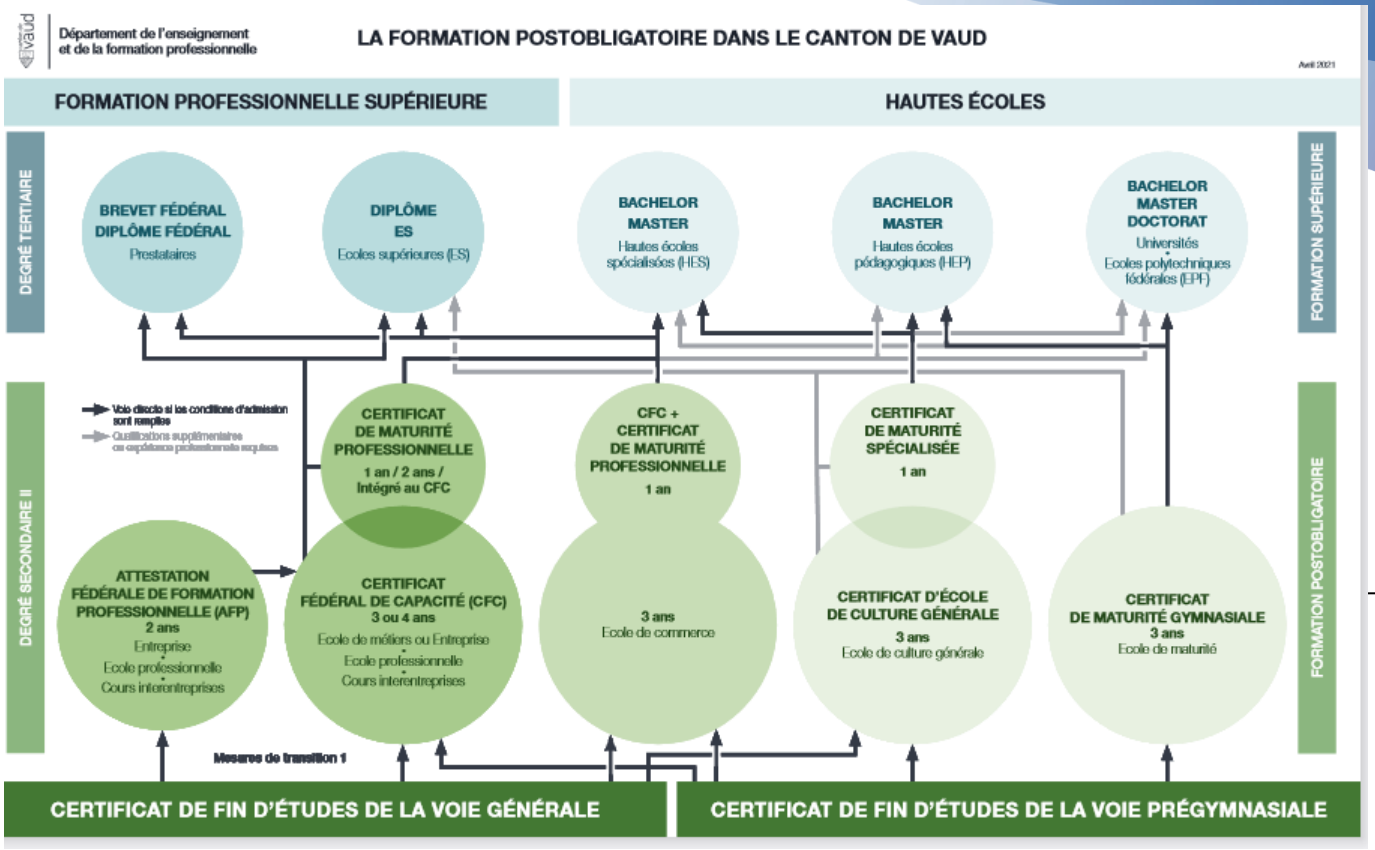
Département de l'enseignement et de la formation professionnelle
LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE DANS LE CANTON DE VAUD
Avril 2021
FORMATION PROFESSIONNELLE SUPÉRIEURE
HAUTES ÉCOLES
DEGRÉ TERTIAIRE
FORMATION SUPÉRIEURE
BREVET FÉDÉRAL
DIPLÔME FÉDÉRAL
Prestataires
DIPLÔME ES
Ecoles supérieures (ES)
BACHELOR
MASTER
Hautes écoles spécialisées (HES)
BACHELOR
MASTER
Hautes écoles pédagogiques (HEP)
BACHELOR
MASTER
DOCTORAT
Universités
Ecoles polytechniques fédérales (EPF)
DEGRÉ SECONDAIRE II
FORMATION POSTOBLIGATOIRE
Voie directe si les conditions d'admission sont remplies
Qualifications supplémentaires ou expérience professionnelle requises
CERTIFICAT DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE
1 an / 2 ans / Intégré au CFC
CFC + CERTIFICAT DE MATURITÉ PROFESSIONNELLE
1 an
CERTIFICAT DE MATURITÉ SPÉCIALISÉE
1 an
ATTESTATION FÉDÉRALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (AFP)
2 ans
Entreprise
Ecole professionnelle
Cours interentreprises
CERTIFICAT FÉDÉRAL DE CAPACITÉ (CFC)
3 ou 4 ans
Ecole de métiers ou Entreprise
Ecole professionnelle
Cours interentreprises
3 ans
Ecole de commerce
CERTIFICAT D'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE
3 ans
Ecole de culture générale
CERTIFICAT DE MATURITÉ GYMNASIALE
3 ans
Ecole de maturité
Mesures de transition 1
CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE GÉNÉRALE
CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES DE LA VOIE PRÉGYMNASIALE

Schéma des formations

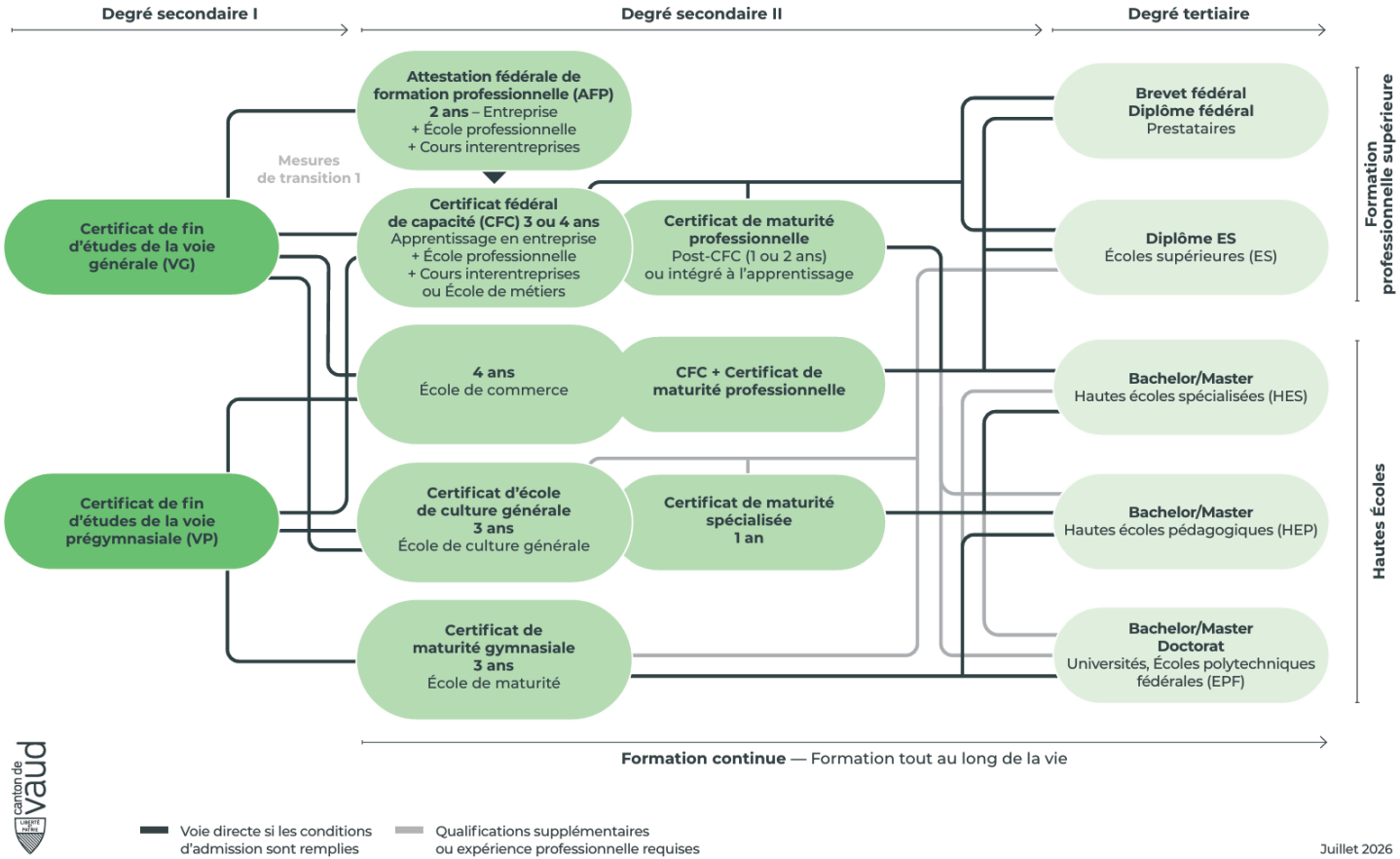

Schéma des formations

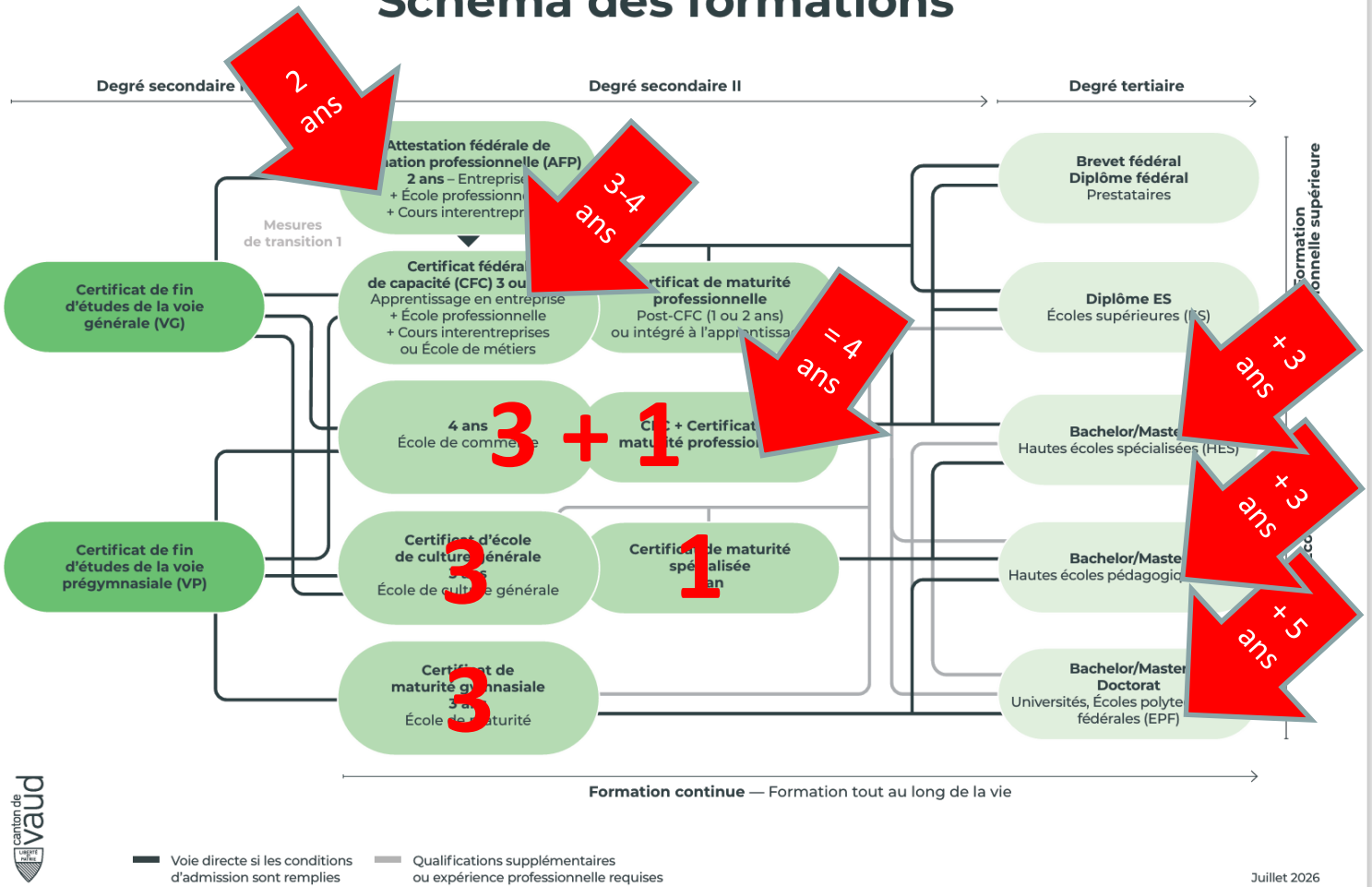

Place de stage/apprentissage

Place de stage : adresses des entreprises formatrices

Place d'apprentissage : place d'apprentissage disponibles

Les formations CFC en école des métiers : concours d'admissions et dates

Liste des professions CFC et AFP : classée par domaine

ATTENTION aux examens d'admission (UPSA, etc.)

Maturité professionnelle

CFC	**+**	**Matu Pro**	**=>**	**Hautes écoles spécialisées (HES)**

Maturité intégrée : pendant le CFC

Maturité post CFC (CFC + 1) : après l'obtention du CFC

Maturité post CFC (CFC + 2) : après l'obtention du CFC.

Elle est a effectuer en parallèle à un emploi à temps partiel

Ecole de Commerce

CFC d’employé/e de commerce AVEC maturité professionnelle (MP), orientation économie et services (4 ans).

Formations gymnasiales

École de Culture générale:

ECG (3 ans)	+	Matu Spécialisée (1 an)	=>	Hautes écoles spécialisées (HES) (3 ans)

École de Maturité:

Certificat de Maturité (3 ans)	=>	Hautes écoles Universitaires (HEU) Ecoles polytechniques fédérales (EPF) (5 ans)

RACcordement 1 (RAC1)

RACcordement 2 (RAC2)

Brochure détaillée (8 pages)

S’informer sur les métiers et les formations

Site de l’orientation vaudoise www.vd.ch/orientation

Site de l’orientation suisse www.orientation.ch